

Pour la défense du site INSPE en Bretagne et de l'égalité d'accès à la formation des enseignants

Le SnpTES-Unsa alerte l'ensemble de la communauté universitaire, les personnels, les étudiants, les élus, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale.

Le SnpTES-Unsa exprime son inquiétude à la suite de l'annonce faite le 17 septembre 2025 lors d'une assemblée générale de l'INSPE de Vannes : la licence « Professeur des écoles » ne sera pas ouverte sur le site de Vannes et seuls quelques étudiants y seraient maintenus.

Cette décision, que le SnpTES-Unsa juge inquiétante, aurait pour conséquences directes :

- une réduction drastique des effectifs étudiants accueillis à Vannes ;
- la disparition progressive de l'activité de nombreux formateurs, personnels administratifs et techniques ;
- un affaiblissement durable du site de Vannes et de ses infrastructures.

Au-delà de l'impact humain et professionnel, le SnpTES-Unsa dénonce une rupture d'égalité territoriale : demain, les jeunes du Morbihan (Vannes) et des Côtes d'Armor (St Brieuc) ne disposeront plus d'accès à la formation initiale d'enseignants dans le public, alors même qu'une offre privée se profile dans le secteur. Cette évolution est contraire aux principes du Code de l'éducation, qui garantissent le droit à l'éducation, l'égalité des chances et la réduction des inégalités sociales et culturelles.

Le SnpTES-Unsa refuse que l'avenir du service public de l'éducation soit mis en danger au profit d'une offre réduite et privatisée. Le site de Vannes et de St Brieuc ont toujours été reconnu pour leur dynamisme, leur partenariats institutionnels et associatifs, et leur attractivité auprès des étudiants. Le SnpTES-Unsa considère que cette richesse doit être préservée et renforcée, non sacrifiée.

Le SnpTES-Unsa rappelle que ces fermetures ou réductions d'offres ne résultent pas d'un choix des présidences d'université, qui, comme le SnpTES-Unsa, défendent le maintien d'une offre publique complète sur tout le territoire. Elles sont la conséquence directe de contraintes budgétaires imposées par l'État.

C'est pourquoi le SnpTES-Unsa demande :

- le maintien et le développement d'une offre publique complète de formation aux métiers de l'enseignement sur les 4 départements bretons, incluant la licence « Professeur des écoles » dans les 4 universités bretonnes ;
- une répartition équitable des formations entre les différents sites bretons ;
- un engagement ferme des autorités compétentes pour garantir la continuité du service public et le respect des principes d'égalité.

L'avenir de la formation des enseignants, l'égalité d'accès des étudiants et la défense du service public sont l'affaire de toutes et tous. Le SnpTES-Unsa sera pleinement engagé dans ce combat.